

Observation 72 du 28/02/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien à Brion en raison des imprécisions présentes dans ce dossier concernant le traitement des déchets:

Le promoteur prévoit une valorisation ou élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.

- Plus de précisions sont nécessaires quant à la « valorisation ». C'est ce qu'impose la loi, mais rien n'est dit quant au processus lui-même de valorisation !
- « filières dûment autorisées » : lesquelles ? Elles devraient être nommées pour plus de précision et de clarté.

Par ces motifs, veuillez rendre un avis défavorable à ce projet.

Eric MARTINET